

Nasso

Au début de la parashah, on continue le dénombrement des Léviim : les Bnei Gershon et les Bnei Merari. On explique la fonction de chacune de ces familles qui vont avoir à procéder au transport du Mishkan ; chaque famille avait quelque chose de spécifique à transporter : Kehat, le Aron haQodesh ; Gershon, les éléments de la tente et Merari, les tentures, les grandes poutres et leurs socles.

La Sotah

On parle d'une femme éventuellement adultère, ce qu'on ne saura que vraiment à la fin. La sanction de l'adultère c'est une peine de mort. Si la femme se sait avoir été adultère, elle sera sanctionnée.

La peine de mort de la Sotah, c'est une *mitah meshounah*, une peine de mort étrange ; le corps se décompose. Cela ne correspond à rien de connu. Une femme s'égare et réalise une trahison envers son mari, une *me'ilah*. Me'ilah est un terme qui veut dire voler quelque chose qui appartient au *heqdes*, qui appartient au Beith haMiqdash.

Quand on parle des Bnei Noa'h, l'adultère est considéré comme un vol de la femme à son mari. C'est un inceste élargi. Comme un rapport avec sa propre sœur - c'est présenté dans la même liste-.

Là il n'y a pas de témoin. La Torah dit qu'il y a un homme qui a un 'esprit de jalousie' ; il a averti sa femme qu'il ne veut pas qu'elle s'isole avec une certaine personne. La femme peut réfuter ce soupçon ; se dire qu'elle peut très bien s'isoler avec sans qu'il se passe quelque chose de mal ... Ou bien elle passe outre. Mais elle fait l'erreur de s'isoler et deux témoins l'ont vue s'isoler. Le mari et la femme se trouvent dès lors enfermés dans un engrenage. Lui est obligé de continuer la procédure : il va amener sa femme au Cohen de service et il apporte une offrande au nom de sa femme. L'offrande est en orge, nourriture animale ; elle n'est garnie ni d'huile ni d'encens : une crêpe de farine et d'eau, une *min'hah qanaoth*, une offrande de jalousie. La Torah dit qu'elle peut être justifiée ou pas du tout. Le Kohen va l'approcher et fait se tenir la femme devant H". On prend de l'eau, *mayim qedoshim*, dans un récipient d'argile. Rashi dit que c'est de l'eau qui provient du *Kiyor*, le récipient du Miqdash qui contenait l'eau. On ajoute de la poussière qui provient du sol du Miqdash.

Commence la procédure : le Kohen va mettre la min'hah dans les mains de la femme. On découvre la tête de la femme ; on la décoiffe pour la rendre échevelée. Dans le récipient d'argile, il y a les eaux amères. Le Kohen demande à la femme de jurer, de dire Amen à ce qu'il va dire. Il dit que « si un homme n'a pas eu de commerce avec toi, les eaux amères ne te feront rien. Si tu as été souillée, il faudra que tu acceptes une shevou'a et une klalah. La femme devra répondre *Amen, Amen*. À tout moment la femme peut dire 'je ne continue pas, j'ai peur de cette procédure ; je préfère divorcer sans ketoubah. Le Kohen va copier la parashah (de la sotah) et va tremper le parchemin dans les eaux amères jusqu'à ce que l'encre s'efface dans l'eau. Dans le texte il y a le Nom d'H" : le Kohen va effacer le Nom divin ! Hashem a accepté d'effacer son Nom divin dans cette procédure. La femme doit boire cette eau mélangée à la poussière et l'encre.

Le Nom divin est en elle. Il y a une confrontation entre son intériorité, sa *pnimiout*, et le Nom divin. Si elle est adultère, elle ne pourra pas supporter en elle le Nom divin. Si elle est innocente cela va lui apporter toutes sortes de bénédictions en lien avec la fabrication d'une descendance (et même pour l'accouchement). Le mari qui a mis en marche cette confrontation comme une ordalie, a perdu le droit de divorcer, elle, par contre, le peut.

Un midrash dit que 'Hannah, la mère de Shm'ouel, a menacé H'' d'utiliser cette procédure pour avoir un enfant, s'il ne lui donne pas un enfant par sa prière. Cela peut être une procédure avec la complicité du mari. Il faut que la femme s'isole avec quelqu'un. Cela deviendrait une prière.

Toute la procédure de dégradation, s'applique sans que l'on sache a priori si la femme sera innocentée ou non. On justifie cette façon de la traiter parce qu'elle s'est isolée alors que son mari le lui avait interdit ; elle a commis une faute.

Cette procédure, qui veut que les eaux vont clarifier la situation, ne fonctionne que si le mari n'a pas fait de faute. Mais s'il n'est pas net lui-même, il ne saura jamais ce qu'il en est ! Le résultat sera que la femme est permise et le mari n'a plus le droit de divorcer ; mais elle, oui.

Le mérite de la femme peut avoir un effet suspensif sur la sanction, skhout tolé. Même adultère, si elle a un certain mérite, elle aurait une maladie qui progresse, mais publiquement on ne verra rien de la sanction.

La procédure de la Sotah est vue comme une procédure de l'ordre du 'hessed. Elle est faite pour réconcilier un couple qui va mal. H'' S'occuper aussi de problème de *shalom bayith*. Quand on a effacé le Nom, la femme ne peut plus dire « je ne continue pas ». Moi H'' Je dis que vous pouvez vivre ensemble.

L'homme a fait appel à H''. Par le mérite de Avraham avinou, H'' a accepté de s'occuper de ce problème-là. Cela vient de la *anavah*, de la modestie de Avraham avinou. Son humilité a généré une démarche d'humilité de la part d'H'' qui accepte de s'impliquer dans ce problème de *shalom bayith*. H'' pour la deuxième fois, fait comme Avraham. (la première, c'est quand H'' a transformé la nuit en jour à Yetsiyat Mitsrayim ; ce que Avraham avait fait en se battant la nuit pour sauver Lot).

Le Nazir

Un homme ou une femme qui fait un vœu de devenir Nazir. C'est un état où l'on ne peut ni boire du vin ni tout ce qui a à voir avec le raisin, Ni de se rendre impur avec un mort et on n'a pas le droit de se couper les cheveux. Vœux de prendre sur soi un statut qui prive de certaines choses. La Torah considère que c'est un 'het, une faute. H'' a créé des choses qu'il nous a mises à disposition. On peut les mettre au service d'H''. Aussi, ce n'est pas bien de faire trop de jeûnes. Le derekh de la Torah, ce n'est pas de devenir un ermite ou de se priver de tout.

Les 'Hakhamim on réagit à la juxtaposition des deux parachioth. Rashi dit que ça vient pour dire que tout celui qui voit la sotah dans sa déchéance, doit se priver de vin. Le vin peut amener à des situations d'adultère.

La mise à mort de quelqu'un peut amener le gens à avoir peur de fauter. Mais la Torah ne dit pas que celui qui assiste à l'exécution d'un malfaiteur doit prendre sur lui une certaine conduite pour éviter de commettre ce crime. Pourquoi, par rapport à la sotah, il faudrait prendre sur soi quelque chose ? Tout au long de la procédure, on incite la sotah à ne pas aller au bout : « tu n'es pas obligée de continuer ; peut-être aviez-vous trop bu ... ? Le nazir prend sur lui de se priver complètement de vin pour ne pas risquer un dérapage. Même dans le cadre des mitsvoth, il ne faut plus de vin !

La nezirouth, est un vœu. La Torah valide la parole humaine à la même hauteur que la parole divine. Un vœu a une formulation bien précise, là, le vœu de la condition d'être *nazir* : quelqu'un prend sur lui de ne pas boire de vin et par ailleurs de ne pas se rendre impur, et encore de ne pas se couper les cheveux ; ce sont trois vœux séparés. Le nazir n'est pas très loin de la condition de Kohen. Il se donne

un sur-statut en plus des 613 mitsvoth. Ce que la Torah demande n'est-il pas suffisant ? Est-ce qu'on ne peut pas s'élever suffisamment ?

Le vœu de nezirouth est pour 30 jours minimum. Il se peut qu'il transgresse. Il est reparti pour 30 jours et cela peut se passer plusieurs fois ! S'il réussit, il est appelé *Qadosh* et 'Hoté fautif car ce n'est pas le chemin que H'' a demandé de prendre. Néanmoins, la Torah a donné cette possibilité, Pour que l'homme soit libre : des gens pensent qui leur faut quelque chose de personnalisé pour se rapprocher d'H''... La Torah dit qu'il y a un cadre pour cette aspiration. Il y a une procédure de qorbanoth qui s'applique aussi quand quelqu'un a échoué et qu'il faut recommencer le compte.

La Birkat Kohanim

Parle à Aaron et ses enfants disant comment vous allez bénir les Bnei Israël. Rashi dit qu'il faut que tous entendent, et cela va prendre du temps. 3 versets : que H'' te bénisse et qu'Il te garde ; que H'' éclaire Son visage dans ta direction et Soit gracieux à ton égard ; qu'H'' lève son visage vers toi et pose sur toi le shalom. «Vous mettrez le Nom d'H'' sur les Bnei Israël et Moi, H'', Je les bénirai.

La bénédiction des Kohanim consiste à poser Mon Nom qui ensuite fera le travail de bénédiction. Le summum, c'est le shalom. Sans shalom, toutes les autres brakhoth ne servent à rien. Les Kohanim n'ont pas de pouvoir de bénédiction ; ils ont un rôle à jouer : poser la bénédiction sur les Bnei Israël. Et le Chem H'' les bénira. Il ne faut pas s'imaginer qu'on a le pouvoir de bénir ; on a le pouvoir d'appeler la bénédiction d'H''.

(notes prises en cours par A.S.)